

DSDEN 31

Cabinet

DA-D-RS23-100

Affaire suivie par :

Sylvie ESTIVALS

IEN mission Arts et Culture

Mél : ien31-castanet@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch

31400 Toulouse

Toulouse, le 30 mai 2024

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c de mesdames et messieurs les IEN

**Objet : Projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le premier degré
Campagne académique et campagne départementale 2024-2025**

Dans le cadre du plan pour le développement des arts et de la culture à l'école, des projets d'éducation artistique et culturelle sont financés par la DAAC pour l'année scolaire 2024-2025. Ces projets préconstruits seront consultables via le livret académique et le livret départemental.

Les enseignants pourront candidater à un de ces projets via l'application ADAGE (Application Dédicée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle).

Le directeur - la directrice d'école veillera à ce que l'élaboration et la saisie du contenu du projet soient réalisées dans les **délais indiqués ci-dessous**.

Calendrier prévisionnel

<u>Evènement</u>	<u>Début</u>	<u>Fin</u>
Mise en ligne des livrets (académique et départemental) de la campagne d'appel à projets d'Education Artistique et Culturelle	<i>A partir du lundi 10 juin 2024 – 8h</i>	
Saisie des candidatures sur l'application ADAGE	<i>10 juin 2024</i>	<i>27 septembre 2024 minuit</i>
Évaluation par les corps d'inspection et conseillers pédagogiques	<i>30 septembre 2024</i>	<i>4 octobre 2024</i>
Commission de sélection des projets	<i>Du 7 au 9 octobre 2024</i>	
Notification aux écoles via l'application ADAGE	<i>A partir du 14 octobre 2024</i>	

Je vous rappelle qu'aucun projet ne sera pris en compte après la fermeture de la campagne d'appel à projet.

Les projets culturels qui auront été retenus par la commission départementale de sélection seront mis en œuvre pour l'année scolaire 2024-2025.

Je vous prie de trouver ci-joint la note de cadrage des dispositifs culturels du premier degré rappelant les principes des projets culturels.



Arnaud LECLERC